



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
26 mars 2007  
Français  
Original : anglais

**Session ordinaire de 2007**

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays  
et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Esquisse de programme de pays pour les Maldives**

Assistance du FNUAP proposée :	1,5 million de dollars à prélever sur des ressources ordinaires et 500 000 dollars à financer à l'aide de cofinancements et/ou d'autres ressources, notamment de ressources ordinaires
Période du programme :	Cinq ans (2008-2012)
Cycle de l'assistance :	Quatrième
Catégorie selon décision 2005/13 :	A

**Assistance proposée par domaines de base du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé en matière de procréation	0,85	–	<b>0,85</b>
Situation des femmes	0,50	0,5	<b>1,00</b>
Assistance et coordination du programme	0,15	–	<b>0,15</b>
<b>Total</b>	<b>1,50</b>	<b>0,5</b>	<b>2,00</b>



## I. Analyse de la situation

1. Les Maldives se composent de 1 200 petites îles tropicales environ, dont 196 sont inhabitées. La population s'élevait à près de 300 000 habitants en 2006. Un tiers de cette population vit dans la capitale, Malé, le reste étant éparpillé sur plus de 195 îles, à raison de moins de 200 résidents pour bon nombre d'entre elles.

2. Les Maldives affichent un taux de croissance économique impressionnant et doivent en principe accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire en 2011. En raison des incidences économiques du tsunami de 2004 et du fardeau imposé par les efforts de reconstruction, l'Organisation des Nations Unies a décidé de maintenir le pays dans la catégorie des pays les moins avancés jusqu'en 2008, date à laquelle commencera une période de transition de trois ans vers la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

3. Le taux annuel de croissance démographique a été de 1,69 % de 2000 à 2006. L'espérance de vie à la naissance s'est établie au-dessus de 70 ans pour les deux sexes et l'indice synthétique de fécondité est tombé à 2,8 enfants par femme en 2000. Les Maldives ont une très forte proportion de jeunes : 24 % de la population est âgée de 14 à 24 ans. Pour mobiliser pleinement le potentiel des jeunes en vue de la croissance future et du développement, il faudra investir davantage dans le secteur social.

4. Le pays fait des progrès substantiels vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et va probablement en réaliser la plupart, ceux qui ne seront pas atteints étant liés à l'égalité des sexes et à la durabilité de l'environnement. La mortalité maternelle et infantile a reculé. En 2004 et 2005, le taux de mortalité maternelle était de 72 décès pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 12 décès pour 1 000 naissances vivantes. Bien que le taux de prévalence du VIH soit faible, il existe plusieurs facteurs de risque qui pourraient déclencher une épidémie à moins que des mesures préventives ne soient prises.

5. Le pays est confronté à un certain nombre de difficultés, comme cela a été noté dans le bilan commun de pays : a) la vulnérabilité de l'environnement; b) la dispersion des communautés insulaires; c) la trop grande importance accordée aux secteurs du tourisme et de la pêche; et d) l'inégalité de revenu et d'accès à l'infrastructure physique et aux services sociaux selon les régions. Le malaise social, marqué par des niveaux croissants de la violence et de la toxicomanie, est manifeste. Un nombre grandissant de jeunes consomment de la drogue et s'adonnent à des comportements à haut risque, notamment des relations sexuelles non protégées. L'information des jeunes sur les moyens d'éviter les maladies sexuellement transmissibles et le VIH est limitée et les jeunes non mariés n'ont pratiquement pas accès aux services de santé en matière de procréation.

6. Le faible taux d'emploi des contraceptifs, les taux élevés d'interruption de la contraception et la forte demande de planification familiale non satisfaite sont des préoccupations majeures qui menacent d'annuler les gains déjà réalisés en matière de santé maternelle. Le nombre croissant d'avortements dénote un besoin de planification familiale non satisfait. Bien que les cancers de l'appareil génital et l'infécondité soient signalés, les données ne sont pas recueillies systématiquement et par conséquent les taux de prévalence y relatifs sont incertains.

7. Si les Maldives se classent bien au-dessus des autres pays de l'Asie du Sud pour ce qui est des indicateurs du développement, les femmes se heurtent toujours à des contraintes eu égard aux possibilités d'emploi, à l'accès à l'enseignement supérieur et à une participation équitable à la prise de décisions. Il reste beaucoup à faire, en dépit des efforts fournis récemment pour mettre en place des services de soutien aux victimes de la violence sexiste et malgré l'appui politique accordé à un niveau élevé à ces efforts. Les actes de violence à l'encontre des femmes ne sont pas tous signalés pour plusieurs raisons, notamment l'opprobre qui accompagne la question et la crainte de représailles. Plutôt que de passer pour être une violation des droits de l'homme, ces actes de violence sont considérés en général comme des affaires privées. De redoutables défis restent à surmonter, malgré les efforts déployés pour faire progresser l'égalité des sexes dans le pays, notamment la promulgation d'une loi sur la famille.

## **II. Coopération antérieure et enseignements tirés**

8. Au cours de trois programmes de pays antérieurs, le FNUAP a contribué à la mise en place d'une solide base de données et à faire connaître davantage la santé en matière de procréation, notamment la planification familiale. Grâce à des efforts en matière de plaidoyer, les politiques et programmes nationaux ont été rendus conformes aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Les contrôles exercés dans le domaine de la mortalité maternelle ont amélioré la couverture des soins prénatals et ont entraîné des mesures permettant d'améliorer la qualité des soins de santé en matière de procréation.

9. Une réalisation marquante a été l'organisation avec succès du programme de formation à la vie pratique dans certaines écoles de Malé. Ce programme comprenait un appui à un module de formation à la vie pratique respectueuse des cultures, destinée aux jeunes de l'enseignement primaire et secondaire et aux jeunes non scolarisés, de même qu'un programme de formation des formateurs et de facilitateurs. Le programme comportait également des services de santé favorables aux jeunes, fournis au Centre national de la jeunesse et par l'intermédiaire de la Société pour l'éducation sanitaire, une organisation non gouvernementale.

10. Le programme a par ailleurs aidé à la réalisation du recensement de 2006 ainsi que d'une enquête nationale qui a concouru à accroître la compréhension de la violence sexiste. L'enquête a révélé l'existence d'actes généralisés de violence familiale et de maltraitance des enfants, en particulier sur les jeunes femmes et les filles. Le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont pour priorités, entre autres, la mise en œuvre de réformes pour s'attaquer à la violence sexiste et renforcer les services d'aide aux victimes de ces actes.

## **III. Programme proposé**

11. Le programme proposé reflète les résultats du bilan commun de pays et contribue à la réalisation des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2008-2010 et des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est conforme aux politiques et stratégies définies dans le septième plan national de développement et s'inspire de l'expérience des programmes de pays antérieurs de même que du programme de relèvement après le tsunami. Il reconnaît les droits des femmes, des hommes et des jeunes, en particulier des populations

vulnérables, en matière de procréation, ainsi que les liens entre les droits en matière de procréation et les objectifs du Programme d'action de la CIPD, du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des objectifs du Millénaire pour le développement. Il traduit la nouvelle orientation stratégique du FNUAP et prend en compte les avantages comparatifs du Fonds de même que les interventions envisagées par d'autres partenaires de développement.

12. Le programme a pour objectif de contribuer à améliorer la qualité de vie des Maldiviens en développant la santé en matière de procréation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il concourra aux domaines prioritaires du Plan-cadre pour l'aide au développement que sont l'équité et la gouvernance sociales et économiques. Il comprend deux composantes : a) la santé en matière de procréation; et b) la situation des femmes.

#### *Composante santé en matière de procréation*

13. Le résultat escompté de la composante santé en matière de procréation est le développement de l'accès des femmes et des hommes, notamment ceux qui sont très vulnérables, à une information et à des services de haute qualité dans le domaine de la santé en matière de procréation. Ce résultat appuie celui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant la santé, l'éducation, la protection sociale, la création de revenus et de possibilités d'emploi pour les couches les plus vulnérables de la société.

14. *Produit 1 : Renforcement de la capacité du système de santé national de fournir des services de santé en matière de procréation qui soient intégrés, complets et de haute qualité.* Les éléments suivants seront nécessaires pour obtenir ce résultat : a) élaboration d'un plan global tendant à renforcer la capacité du système de santé de gérer et de fournir des services de santé en matière de procréation qui soient intégrés, complets et de haute qualité, en particulier des services de planification familiale, sur la base d'une évaluation approfondie dudit système de santé; b) soutien à une étude de la morbidité liée à la santé en matière de procréation dans le cadre du plan de renforcement des capacités; c) mise en pratique de la politique nationale concernant les accoucheuses qualifiées pour garantir l'application de normes minimales en matière de soins de santé; d) mise en œuvre du plan d'action pour la santé en matière de procréation, y compris une stratégie de sortie de l'appui extérieur aux contraceptifs et de l'assistance technique afin d'élargir le choix de moyens de contraception; et e) intégration des questions relatives à la santé en matière de procréation et à la situation des femmes dans le plan national de préparation en prévision des catastrophes.

15. *Produit 2 : Renforcement de la capacité nationale d'améliorer les activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles et la communication pour le changement de comportement dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation des femmes, des hommes et des jeunes.* Les éléments suivants sont nécessaires pour obtenir ce résultat : a) mise en place de la capacité nationale d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication pour le changement de comportement afin de promouvoir un comportement visant à une bonne santé; b) création d'un environnement propice par la promotion de la connaissance des questions de santé en matière de procréation et la mobilisation de l'appui des responsables et des décideurs grâce à des activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles et respectueuses des cultures ainsi qu'à des interventions en vue

de la mobilisation sociale; et c) renforcement des réseaux communautaires et d'organisations de la société civile en vue de donner aux couples et aux individus les moyens d'exercer leur droit à des soins de santé en matière de procréation de haute qualité. Le Ministère de la santé, le Ministère de l'information, les organisations non gouvernementales (ONG) et les entreprises du secteur privé seront les principaux partenaires dans la réalisation de ce produit.

16. *Produit 3 : Amélioration de l'accès des jeunes à une information et à des services de santé en matière de procréation.* Les stratégies essentielles à mettre en œuvre sont les suivantes : a) élaboration d'une stratégie relative à la santé des jeunes qui comporte l'accès à l'information, les services de conseil et les services cliniques; b) intensification de la formation à la vie pratique par la promotion d'un environnement propice et le renforcement des qualifications en matière de conseil des professeurs d'enseignement secondaire, des assistants sanitaires et des conseillers sanitaires; c) recours à des cadres non scolaires, tels que les clubs de jeunes, pour fournir aux jeunes une information et des services de conseil dans le domaine de la santé en matière de procréation; d) mise en place d'un programme d'enseignement par les pairs ainsi que de mécanismes visant à faciliter la participation des jeunes à des politiques et programmes pertinents; et e) amélioration de l'accès à des services de conseil et à des services cliniques dans le domaine de la santé en matière de procréation, favorables aux jeunes.

17. La composante nationale de la stratégie portera sur : a) la définition de la méthode la meilleure de prestation de services; b) l'institution de normes de service; et c) la formation des prestataires de services. Les principaux partenaires sont le Ministère de l'éducation, le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

18. *Produit 4 : Renforcement de la capacité du secteur de la santé de faire face à la violence sexiste.* Ce produit permettra de s'attaquer aux lacunes critiques des services de santé dans la détection et la gestion de la violence sexiste. La stratégie définira des services d'appui communautaires fondés sur les besoins à Malé' et dans certains atolls et mettra au point une riposte coordonnée à l'intention des femmes et des filles qui ont besoin de soutien. Dans le secteur de la santé, l'accent sera mis sur : a) la constitution de la capacité des prestataires de services de détecter et de gérer les cas de violence sexiste par les services de conseil, les soins et l'aiguillage, et en utilisant les protocoles et directives internationaux; b) l'introduction de directives et de procédures standard de déclaration en ce qui concerne les actes de violence sexiste dans le cadre du système intégré de gestion de la santé; et c) l'examen et la reproduction dans d'autres installations sanitaires du groupe de la protection de la famille en place au Gandhi Memorial Hospital de Malé.

#### *Composante situation des femmes*

19. Le résultat escompté de la composante situation des femmes est un meilleur exercice des droits par les femmes et les filles. L'égalité des sexes et l'exercice des droits sont intégrés dans tous les domaines du programme de pays certes, mais ce résultat favorise celui du Plan-cadre pour l'aide au développement concernant la gouvernance en assurant la promotion de l'autonomisation des femmes, une participation à égalité avec les hommes et un accès équitable aux droits.

20. *Produit 1 : Disponibilité et utilisation plus grandes de données ventilées par sexe et de l'information en vue d'une répartition équitable des ressources et d'un*

*meilleur exercice des droits par les femmes et les filles.* Ce produit comporte une analyse sexospécifique et la diffusion des résultats du recensement. Le programme : a) fera appel à des approches novatrices pour diffuser et promouvoir l'utilisation et l'analyse de données sexospécifiques; b) appuiera une analyse budgétaire sexospécifique afin de permettre de déterminer les lacunes dans l'affectation actuelle des ressources et de recommander un moyen d'effectuer une planification équitable; et c) développera la capacité institutionnelle de contrôler et de suivre les progrès liés aux objectifs nationaux dans le domaine de l'intégration des sexospécificités et des objectifs internationaux. Le Ministère de la planification et du développement national sera le principal partenaire, aux côtés du Ministère des questions sexospécifiques et de la famille et d'autres ministères sectoriels.

21. *Produit 2 : Meilleure connaissance des droits des femmes à tous les niveaux et plus grande transparence des politiques et systèmes nationaux.* Ce produit soutiendra l'élaboration d'un plan d'action axé sur la trente-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le plan d'action sensibilisera parlementaires et décideurs aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à leur application dans le contexte du cadre juridique national et des cadres d'orientation nationaux. Le programme permettra d'élaborer une stratégie tendant à intégrer les sexospécificités dans le système juridique et à établir un processus de contrôle. Il aidera également à la mise au point des matériels de plaidoyer sur les droits des femmes et des filles dans le contexte du cadre juridique, fournissant une information sur les procédures et les options disponibles pour la réparation. Le Ministère des questions sexospécifiques et de la famille, le partenaire chef de file pour ce produit, coopérera étroitement avec le Ministère de la justice; le Procureur général et la Commission du droit des Maldives.

22. *Produit 3 : Renforcement des capacités chez les principales parties prenantes pour leur permettre de promouvoir l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation et la protection des femmes et des filles.* Le programme permettra : a) d'élaborer et d'appliquer un plan d'action national relatif à la violence sexiste; b) d'entreprendre des activités de plaidoyer et d'autres actions pour encourager les hommes et les garçons à prévenir la violence sexiste; et c) d'élaborer une stratégie de communication fondée sur des données factuelles afin de créer un environnement favorable à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre la violence sexiste. Le Ministère des questions sexospécifiques et de la famille, le partenaire chef de file pour ce produit, coopérera étroitement avec le Ministère de la santé, le Ministère de la justice, les ONG et les groupes communautaires.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation**

23. Le Département des ressources extérieures servira d'organisme central de coordination pour le programme. Les Ministères de la santé, de l'éducation, de la jeunesse et des sports, des sexospécificités et de la famille ainsi que de la planification et du développement national, tout comme les autorités chargées des atolls, exécuteront les divers volets.

24. LE FNUAP et le Gouvernement exécuteront, contrôleront et évalueront le programme de pays dans le contexte du Plan-cadre pour l'aide au développement et conformément aux principes directeurs et aux procédures énoncés par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le FNUAP. Ces principes directeurs

comportent des visites sur le terrain, des réunions annuelles et à mi-parcours pour l'examen du programme, des enquêtes et l'utilisation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Une enquête initiale sur les indicateurs de résultats est prévue pour 2007.

25. Le bureau de pays se compose d'un directeur de pays du FNUAP non résident basé à Colombo (Sri Lanka), d'un représentant assistant et d'un personnel d'appui. Le FNUAP recrutera du personnel national au titre du projet pour renforcer l'exécution du programme. L'équipe d'appui technique du FNUAP basée à Katmandou (Népal) apportera un appui technique.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Maldives

**Priorités nationales (2006-2010)** : a) Les Maldives deviendront une société plus urbanisée et plus équitable, dont la population sera très instruite et bénéficiera de soins de santé de haute qualité, tous les habitants pouvant se prévaloir de 10 ans de scolarité classique; b) des cadres institutionnels seront mis en place et un système multidisciplinaire de protection sera établi; et c) la pauvreté extrême sera éliminée, l'équité accrue et l'égalité des sexes promue

**Résultats du PNUAD** : D'ici à 2010, les couches les plus vulnérables et les plus marginalisées de la société maldivienne verront leur état de santé s'améliorer; il y aura un meilleur accès à un enseignement de qualité; une protection sociale renforcée; et création de revenus et de possibilités d'emploi.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé en matière de procréation	<p><b>Résultat :</b> Développement de l'accès à une information et à des services de haute qualité dans le domaine de la santé en matière de procréation, pour les femmes et les filles, en particulier les plus vulnérables</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'emploi des moyens de contraception modernes</li> <li>Proportion des naissances assistées par un personnel médical qualifié</li> <li>Pourcentage d'augmentation de la part du budget de la santé consacrée à la contraception</li> <li>Pourcentage des postes de prestation de services offrant au moins trois moyens de contraception modernes</li> <li>Proportion des jeunes âgés de 10 à 24 ans ayant connaissance des questions de santé en matière de procréation, y compris la prévention du VIH/sida</li> <li>Stratégie relative à la santé des jeunes qui appuie l'accès de ces derniers à l'information et aux services existants dans le domaine de la santé en matière de procréation</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Renforcement de la capacité du système de santé national de fournir des services de santé en matière de procréation qui soient intégrés, complets et de haute qualité</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Existence d'un plan approuvé de renforcement des capacités du système de santé dans le domaine de la santé en matière de procréation, établi sur la base d'une évaluation approfondie du système de santé</li> <li>Proportion des postes de prestation de services se conformant aux normes nationales dans les domaines prioritaires de la santé en matière de procréation</li> <li>Mise au point d'un système d'accréditation des accoucheuses traditionnelles qualifiées</li> <li>Mise en œuvre d'une stratégie de sortie du financement par le FNUAP des moyens de contraception</li> <li>Plan national de préparation aux situations d'urgence englobant des questions relatives à la santé en matière de procréation et aux sexospécificités</li> </ul> <p><b>Produit 2 :</b> Renforcement de la capacité nationale d'améliorer les activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles et la communication pour le changement de comportement dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation des femmes, des hommes et des jeunes</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Application du plan global de communication pour le changement de comportement, fondée sur des données factuelles consacrée aux questions de santé en matière de sexualité et de procréation en faveur des jeunes et la lutte contre la violence sexiste</li> </ul>	<p>Ministère de la santé; Ministère des questions sexospécifiques et de la famille; OMS; UNICEF</p> <p>Ministère de la santé; organisations non gouvernementales</p>	<p>850 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>



- Nombre d'activités de plaidoyer et d'interventions en faveur de la mobilisation sensibilisation sociale exécutées pour promouvoir la santé en matière de procréation
- Partenariats de la société civile tendant à promouvoir les droits dans le domaine de la santé en matière de procréation et dans celui de procréation

*Produit 3* : Meilleur accès des jeunes à une information et à des services dans le domaine de la santé en matière de procréation

Ministères de la santé; de l'éducation; de la jeunesse et des sports; des questions sexospécifiques et de la famille; autorités chargées des atolls; organisations non gouvernementales; UNICEF; OMS

*Indicateurs de résultat* :

- Élaboration de la stratégie relative à la santé des jeunes avec la participation active de ces derniers
- Création et mise en service du groupe consultatif de jeunes
- Nombre d'écoles dispensant une formation à la vie pratique
- Nombre de jeunes non scolarisés ayant accès à l'information dans le domaine de la santé en matière de procréation
- Nombre de postes de prestation de services offrant aux jeunes des services dans le domaine de la santé en matière de procréation

*Produit 4* : Renforcement de la capacité du secteur de la santé de faire face à la violence sexiste

Ministère de la santé; Ministère des questions sexospécifiques et de la famille; autorités chargées des atolls; organisations non gouvernementales; UNICEF

*Indicateurs de résultat* :

- Proportion des prestataires de soins de santé qualifiés dans la détection et la gestion des cas de violence sexiste
- Proportion des postes de prestation de services disposant d'un système de détection, de soins et d'aiguillage pour les cas de violence sexiste
- Introduction de la déclaration des actes de violence sexiste dans les systèmes intégrés de gestion de la santé

**Priorités nationales de développement (2006-2010) :** a) Intégrer les préoccupations concernant les sexospécificités et les droits des enfants; b) appuyer le renforcement du système de justice et du système législatif pour les rendre capables de protéger les droits des enfants et des femmes; c) mettre au point des mécanismes visant à accroître la participation économique et sociopolitique des femmes; et d) éliminer la pauvreté extrême, accroître l'équité et promouvoir l'égalité des sexes

**Résultats du PNUAD :** Les gens jouissent mieux des droits et sont plus à même de s'acquitter de leurs responsabilités et de participer activement aux organes de gouvernance nationaux et locaux.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de départ et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Situation des femmes	<p><b>Résultat :</b> Meilleur exercice des droits par les femmes et les filles</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des secteurs et des plans dans lesquels l'équité entre les sexes a été améliorée</li> <li>• Meilleure connaissance des droits des femmes et des filles</li> <li>• Renforcement des capacités en vue de l'application des engagements pris en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la responsabilité nationale vis-à-vis des pactes relatifs aux droits de l'homme</li> <li>• Proportion des femmes et des filles dans les communautés bénéficiant de services de soutien destinés aux victimes de la violence sexiste</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Disponibilité et utilisation plus grandes de données ventilées par sexe et de l'information en vue d'une répartition équitable des ressources et meilleur exercice des droits par les femmes et les filles</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une analyse sexospécifique des données du recensement et diffusion des résultats de cette analyse</li> <li>• Réalisation d'une analyse budgétaire sexospécifique</li> <li>• Intégration des indicateurs sexospécifiques dans les systèmes de contrôle et de suivi</li> <li>• Diffusion des conclusions de l'enquête nationale sur la violence sexiste</li> </ul> <p><b>Produit 2 :</b> Meilleure connaissance des droits des femmes à tous les niveaux et plus grande transparence des politiques et des systèmes nationaux</p> <p><b>Indicateurs de résultat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration du plan d'action pour donner suite aux décisions issues de la trente-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</li> <li>• Existence du mécanisme pour contrôler le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li> <li>• Utilisation du matériel de sensibilisation afin de mieux faire connaître les droits des femmes et des filles</li> <li>• Élaboration de la stratégie visant à intégrer les sexospécificités dans le système juridique</li> </ul>	<p>Ministère de la planification et du développement national; Ministère des questions sexospécifiques et de la famille</p> <p>Ministère des questions sexospécifiques et de la famille; Ministère de la justice; organisations non gouvernementales</p>	<p>1 million de dollars (ressources ordinaires : 500 000 dollars; autres ressources : 500 000 dollars)</p>

*Produit 3* : Renforcement des capacités chez les principaux partenaires pour leur permettre de promouvoir l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation et la protection des femmes et des filles

*Indicateurs de résultat* :

- Mise au point définitive et mise en œuvre du plan d'action national relatif à la violence sexiste
- Nombre d'activités de sensibilisation organisées pour faire participer les hommes et les jeunes garçons
- Élaboration et application de la stratégie visant à lutter contre la violence sexiste

Ministères des questions sexospécifiques et de la famille; des affaires intérieures; de la justice; et de la santé; organisations non gouvernementales

Total pour la coordination du programme et l'assistance : 150 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires